

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2013

---

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 323

présenté par

M. Braillard, M. Schwartzberg, M. Tourret, M. Giacobbi, M. Krabal, Mme Orliac, M. Moignard,  
M. Giraud, M. Falorni, M. Saint-André, Mme Girardin, Mme Dubié et M. Charasse

-----

**ARTICLE 20**

À l'alinéa 8, après le mot :

« éducatif »,

insérer le mot :

« , sportif ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La métropole de Lyon a vocation à conduire un projet d'aménagement et de développement sportif de son territoire à travers ses infrastructures sportives, ses différents clubs, ses milliers de licenciés et de pratiquants.

La métropole de Lyon rassemble des infrastructures sportives publiques et privées et elle participe aux grands évènements internationaux dont l'Euro 2016 et il apparaît essentiel de mettre en exergue le caractère sportif du développement de l'agglomération lyonnaise.